



**Compte rendu
Réunion du COPIL
Tourbière de Clarens
Natura 2000
17 novembre 2015
Mairie de Clarens**



Personnes présentes :

M Piaser	Maire de Clarens – Président du COPIL
Mme Burtin	Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
Mme Salanova	Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
M. Prud'homme	Conservatoire botanique des Pyrénées
Mme Truong	Animatrice Pays des Nestes
M. Parde	AREMIP
Mme Fernandez	AREMIP
M. Clarens	Société de chasse de Lannemezan / service Environnement commune de Lannemezan
Mme Estève	Représentant des propriétaires fonciers
M. Cazes	Propriétaire exploitant
M. Baratgin	Commune de Clarens
M. Castet	Commune de Clarens
Mme Bordes	Élue commune de Clarens
Mme Amiel	Animatrice CCPLB

Personnes excusées :

M Forgues	Conseiller départemental de Lannemezan
M. Glavy	Député des Hautes-Pyrénées
M Adisson	Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
M Plano	Président de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses
Mme Geng-Borgel	Chargée de mission espaces et biodiversité, Conseil Régional Midi-Pyrénées
M. Lacroix	AAPPMA des pêcheurs du plateau
M. Martinez	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Mme Loncan	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
M. Abad	Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mme Pelosse	Maison de la Nature et de l'Environnement 65
M. Lapalisse	Société d'Études et de Protection du Patrimoine Naturel des Hautes-Pyrénées
Mme Masson	Agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur le Président, Alain Piaser, accueille et remercie les personnes présentes.

Début de la réunion à 14h30,

L'ordre du jour est le suivant : retour sur les informations des journées départementales, bilan animation 2015, les projets à venir : révision du DocOb, sentier de découverte, réhabilitation de la voie ferrée et informations/questions diverses.

Retour sur les informations des journées départementales

Mme Burtin présente un diaporama (annexé au présent compte-rendu) faisant état du bilan 2007-2013 des animations Natura 2000 puis le programme d'animations pour la période 2014-2020 sur les Hautes-Pyrénées.

En voici les points clés :

Bilan 2007-2013:

Présentation du rapport de synthèse de 4 pages diffusé lors des journées départementales des 14 et 15 octobre.

Passage de 10 sites animés Natura 2000 en 2007 à 22 sites animés en 2014.

Le coût de la gestion des sites entre 2007 et 2013 s'est élevé à environ deux millions d'euros.

Les contrats forestiers n'ont pas marché : un seul a été passé.

Programme 2014-2020 :

Le programme n'a réellement commencé qu'à l'automne 2015 car cette année a été une année de transition ; cependant la continuité a pu avoir lieu. Donc, 1er novembre 2015 : début du financement du FEADER 2014-2020 (programme européen).

Pour ce nouveau programme, l'autorité de gestion sera le Conseil Régional et non plus l'État. Ce sera donc lui qui validera les demandes de subvention via sa commission permanente.

Nouveauté : l'Europe demande à travailler en appel à projets pour les demandes de subvention.

M. Castet demande s'il y aura une harmonisation entre les deux Régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) sur la politique des Réserves Naturelles Volontaires. Mme Burtin n'a pas d'élément de réponse à apporter à l'heure actuelle. Il faudra interroger la nouvelle Région.

Mme Burtin indique que la Région va gérer les fonds européens ainsi que ceux des ministères de l'écologie et de l'agriculture mais qu'en aucun cas la Région ne financera les zones Natura 2000 sur ses fonds propre.

Pour information, le coût moyen de l'animation sur les zones Natura 2000 des Hautes-Pyrénées est de 165 €/jour. Ce coût est plutôt faible car l'animation se fait en majorité en régie. Si les missions sont extériorisées, cela revient plus cher.

Mme Burtin parle ensuite de l'évaluation des incidences qui a été mis en place en France en 2012, après un rappel à l'ordre de l'Europe. Elle stipule que tout projet ou activité se doit d'évaluer l'incidence de son activité sur le site Natura 2000 qui se trouve à proximité. L'activité peut se trouver dans la zone Natura 2000 ou à l'extérieur. L'avis est donné sur la complétude du dossier et sur l'analyse technique des impacts. L'évaluation est séparée de l'animation.

M. Parde indique que le montage du dossier est très lourd, en référence à celui que l'AREMIP a réalisée sur le Gave, qu'on ne sait pas comment c'est construit et qu'il n'y a pas d'assistance au porteur de projet.

Mme Burtin répond que les dossiers arrivent souvent via une autre réglementation que Natura 2000 (ICPE ou loi sur l'eau par exemple). Pour le Gave, c'était via la loi sur l'eau. Des documents simplifiés sont mis en place (voir site du ministère de l'écologie).

Bilan de l'animation 2015 sur la zone Natura 200 des Tourbières de Clarens

Panneau didactique

Pour rappel, un panneau didactique a été installé sur la place en face de la salle des fêtes de la commune de Clarens. Son inauguration a été faite le vendredi 16 octobre.

Étude hydrogéologique

C'est M. Castet qui effectue le relevé d'une sonde d'un piézomètre. Il présente le graphique de l'année en cours (annexé au présent compte-rendu) et indique qu'une erreur s'est produite au mois de juillet malgré l'absence d'anomalie visuelle sur le piézomètre, à part son capuchon cassé.

M. Castet demande à avoir une analyse des données qu'il récupère et souhaiterait qu'une sécurisation de la sonde soit effectuée. Pour cela il propose un système (annexé au présent compte-rendu, voir dossier suivant) qui serait d'un coût avoisinant les 100 €.

M. Piasser indique que les étudiants ne sont présents qu'un an et donc qu'ils ne peuvent faire le suivi.

L'animatrice indique que des étudiants du Master 2 « surveillance et gestion de l'environnement » de l'Université Paul Sabatier de Toulouse l'ont contactée pour réaliser la suite de l'étude hydrogéologique faite en début d'année ainsi que des études géophysiques et pédologiques. En ce qui concerne la période de terrain, cela pourrait se dérouler sur une semaine entre le 20 Janvier et le 15 Février 2016, pour correspondre à la période de stage imposée par la formation.

M. Prud'homme indique que ce stage ne constituait que la mise en place d'un dispositif.

M. Castet, M. Parde et Mme Truong indiquent qu'ils souhaiteraient être destinataire du rapport de stage élaboré par les étudiants sur l'« Étude hydrogéologique de la tourbière de Clarens ».

⇒ L'animatrice demandera à M. Labat, directeur de la formation, la permission de diffuser le rapport de stage réalisé par les étudiants ainsi que son avis sur l'incidence de l'anomalie constatée.

M. Castet demande à ce que la nouvelle étude puisse mettre en évidence si c'est la Galavette qui alimente la Tourbière.

Mme Burtin préconise de réunir le CoPil pour présenter le travail des futurs stagiaires.

M. Parde indique qu'il a en sa possession une étude sur la tourbière de pente qu'il propose de mettre à disposition des étudiants.

Sécurisation de la sonde

M. Castet présente le système qu'il préconise pour la sécurisation de la sonde (annexé au présent compte-rendu) qui consiste en une adaptation d'un poste d'observation de chasse, le piézomètre se situant au milieu en dessous. Un grillage sera rajouté autour de la structure, en laissant un accès pour pouvoir faire les mesures. Le plateau permettra de poser un ordinateur pour entrer y directement les données.

Mme Truong conseille que le bois utilisé ne soit pas traité et de prendre du bois local si possible.

⇒ Le comité de pilotage valide le procédé de sécurisation du piézomètre. L'animatrice se chargera de le faire mettre en place

Perspectives 2016-2017

Révision du Docob

Le Document d'objectifs de la zone Natura 2000 des Tourbières de Clarens a été l'un des premiers à être validé sur les Hautes-Pyrénées. Il a été rédigé en 2004 et pas révisé depuis.

⇒ Le comité de pilotage valide la révision de ce document pour 2016, si le financement peut en être obtenu.

Réalisation d'un sentier de découverte / réhabilitation de la voie ferrée en sentier

Mme Truong demande quel est le financement possible pour ce projet.

Mme Burtin indique que pour le sentier de Puydarrieux il y a eu du FEDER et du FEADER ainsi que de l'autofinancement. Le montage d'un tel projet n'est pas aisé et les subventions Natura 2000 ne permettront pas de réaliser un tel projet. Il faudra donc trouver d'autres moyens de financement.

Mme Truong indique que le prochain programme européen PIREDES (Projet Stratégique de Développement Territorial de l'Espace Transfrontalier des Pyrénées Centrales) incluse deux lignes qui peuvent permettre d'apporter des fonds : l'aménagement de sites ayant un intérêt pédagogique et les études pour l'aménagement du site. Le pourcentage de financement est de 65 % avec un rajout de 5% dans des conditions à définir. Le retour sur l'acceptation des projets se fera au mois de juin 2016.

L'animatrice indique qu'elle a été destinataire de la demande du PETR du Pays des Nestes et qu'elle a répondu sur la « Création d'un point d'observation sur la Tourbière de Clarens ».

Mme Burtin précise une nouvelle fois que ce projet nécessitant trop de financement, il ne pourra pas se prévaloir uniquement de FEADER Natura 2000.

Il est indiqué que l'entretien du sentier sera à prendre en compte dès le départ dans le projet.

M. Castet indique qu'il faudra passer au maximum des possibilités sur le domaine communal et éviter d'avoir à traverser des parcelles privées.

M. Parde pense qu'il vaut mieux commencer à travailler sur ce projet maintenant.

⇒ Le comité de pilotage est d'accord pour que l'animatrice réunisse un groupe de travail qui planchera sur un tracé du sentier. M. Parde et M. Castet souhaitent faire partie de ce groupe de travail. M. Cazanova et Mme Bordes, élus à la commune de Clarens, avaient également manifestés leur intérêt lors de l'inauguration du panneau didactique, pour aider au tracé de ce sentier.

Informations / Questions diverses

Création d'une réserve naturelle régionale (RNR)

L'animatrice indique qu'elle a un rendez-vous téléphonique le 26 novembre avec la personne en charge des RNR à la Région Midi-Pyrénées sur ce sujet.

M. Piasser indique qu'il faut argumenter la plus-value de la RNR par rapport à la zone Natura 2000.

L'animatrice indique qu'il existe un rapport fait par l'ARPE arguant de l'intérêt de la zone des tourbières de Clarens pour une RNR.

M. Castet rappelle que c'est grâce à l'école de Clarens que la tourbière a pu passer zone Natura 2000

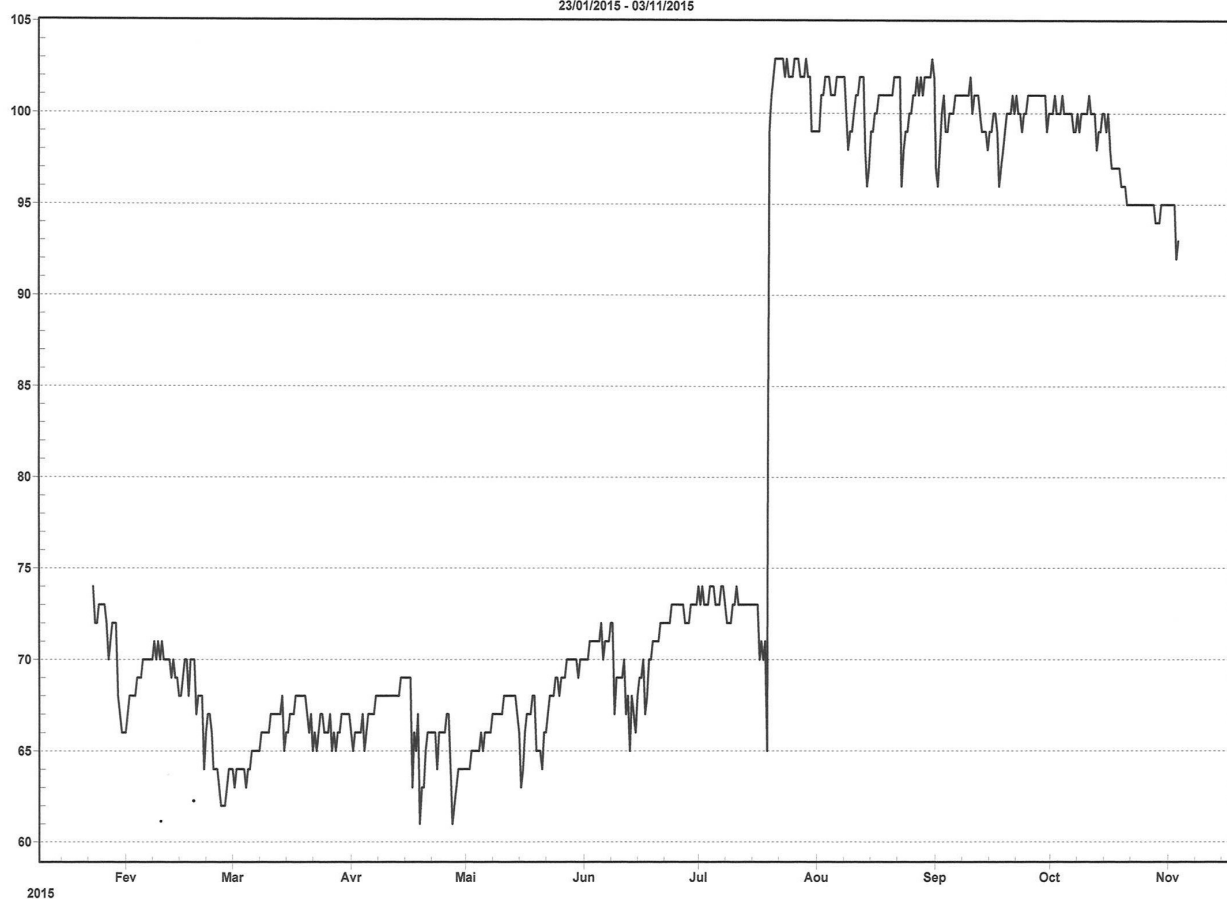
Création d'un site Internet dédiée aux Tourbières de Clarens

L'animatrice indique que l'ATEN propose l'hébergement gratuit et la réalisation d'un site internet pour les sites Natura 2000. Il y a une session de formation/création en décembre 2015, sinon il faudra attendre décembre 2016. Le coût est d'environ 400 €, frais d'hébergement de repas et transport compris. Est-il préférable d'attendre l'année prochaine ou de se positionner sur cette formation cette année, sachant que ce coût est intégré dans le coût des frais de structure de l'animation Natura 2000 (correspondant à 15 % du total des frais d'animation) ?

⇒ Le comité de pilotage est d'accord pour que le site soit créé au plus tôt. Il sera alimenté au fur et à mesure des activités de la zone Natura 2000 (CoPils, visites, études, ...)

Le Président du COPIL remercie les membres de leur participation.

La réunion se clôture à 16h40.



Le poste d'observation et de sécurisation du piézomètre pourrait être conçu sur la base d'un affut de chasse en pin CL4.



MODÈLE DE BASE : hauteur de plancher 1.00m

- Diamètre des poteaux : 80mm
- Dimensions du platelage : 1.00 x 0.90m

Budget prévisionnel : 100,00€ env.